



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 16 février 2024 à 17h00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)**

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	Pouvoir d'Esther POTIN
3 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4 AIX-LES-BAINS	T DUBOUCHET-REVOL Karine	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
5 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
6 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
7 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	
9 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
10 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
11 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX-JOUANNET
12 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
13 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
14 AIX-LES-BAINS	T VIAL Jean-Marc	
15 BOURDEAU	S ARDOUVIN Michel	
16 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
17 CONJUX	T SAVIGNAC Claude	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
19 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
20 ENTRELACS	T COCHET Claire	
21 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
22 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
23 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
24 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
25 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
26 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
27 LA BIOLLE	T DA SILVA LOPES Philippe	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
28 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	Pouvoir de Stéphane ROULET
33 MOUXY	T RAVANNE Catherine	
34 ONTEX	T CARRIER Christiane	
35 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
36 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENCHNEIDER Gérard	
37 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
38 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
39 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
40 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
41 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
42 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
43 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
44 VOGLANS	T BERNON Martine	
45 VOGLANS	T MERCIER Yves	

20 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS	DAL PALU Lucie
LE BOURGET DU LAC	RAMEL Sandrine
PUGNY-CHATENOD	CROUZEVIALLÉ Bruno
VIONS	ARRAGAIN Manuel

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 2 février 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10, L. 2122-8 et L. 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 38 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 39 présents et 6 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 25 Année : 2024  
Exécutoire le : 20 FEV. 2024

Publiée / Notifiée le : 20 FEV. 2024  
Visée le : 20 FEV. 2024

*FINANCES*  
**Budget Eau potable**  
**AP/CP 022 – Surpresseur du Bourget du Lac - Clôture**

Monsieur le Président souligne que l'intégralité du bassin versant du Lac du Bourget a été classée en zone déficitaire au dernier SDAGE.

La source de La Roche Saint Alban est la seule ressource de la commune du Bourget-du-Lac. Elle alimente le cours d'eau du Nant Varon. Cette source est intégrée dans le périmètre classé en ZRE (zone de répartition des eaux) par arrêté du préfet de région le 11 février 2014, repris par le préfet de Savoie le 6 février 2015.

Conformément à la réglementation « Débits réservés », en ZRE, il était obligatoire de réaliser et mettre en œuvre un Plan d'action de la Gestion de la Ressource en Eau du territoire (PGRE).

Les travaux consistent en la mise en œuvre de trois dispositifs de surpression en cascade depuis le réseau de Savoie Technolac, jusqu'au réservoir de la Roche.

Les travaux ont été réalisés en deux tranches :

Tranche 1 :

Mise en œuvre d'un dispositif de surpression à Technolac pour alimentation Timmonières.

Adaptation de la chambre de vannes du réservoir des Timmonières, mise en œuvre d'un dispositif de surpression Timmonières – La Combe.

Tranche 2 :

Mise en œuvre d'un dispositif de surpression La Combe – La Roche St Alban. Adaptation des chambres de vannes.

Réalisation d'une canalisation d'adduction entre les réservoirs de La Roche Saint Alban et de La Combe

Les travaux étant achevés, Monsieur le Président propose de clôturer l'AP avec un total de réalisation de 564 863,47 euros pour une prévision initiale de 602 500 euros.

Le détail des crédits de paiement est affiché dans le tableau annexé.

---

*Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 juin 2018 portant ouverture de l'Autorisation de Programme,*

*Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 juillet 2019 portant révision n°1,*

*Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 janvier 2020 portant révision n°2 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

*Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 janvier 2021 portant révision n°3 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la clôture de l'autorisation de programme présentée.

Aix-les-Bains, le 16 février 2024

Le Président,  
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Délégués en exercice : 67</li><li>- Présents : 45</li><li>- Présents et représentés : 51</li><li>- Votants : 51</li><li>- Pour : 51</li><li>- Contre : 0</li><li>- Abstentions : 0</li><li>- Blancs : 0</li></ul> |
|---|

**APCP022 - Eau potable Surpresseur BDL - Clôture**  
Annexe

OPERATION			
Intitulé de l'opération :	APCP022 - Surpresseur BDL		
Budget :	EAU POTABLE		
Imputation analytique :	21 et 21AP		
Montant initial de l'opération :	728 000,00 euros		HT
Dernier Montant Voté	602 500,00 euros	⚠	
Montant actualisé de l'opération	564 863,47 euros	⚠	
DEPENSES		Dernier Vote	Actualisé
Dépenses réalisées 2018		0,00	0,00
Dépenses réalisées 2019		259 759,65	259 759,65
Dépenses réalisées 2020		97 204,21	97 204,21
Dépenses réalisées 2021		9 539,48	9 539,48
Dépenses réalisées 2022		220 000,00	185 641,60
Dépenses réalisées 2023		15 996,66	12 718,53
<b>TOTAL</b>		<b>602 500,00</b>	<b>564 863,47</b>
FINANCEMENTS prévus :			Proposé
Subventions perçues			342 513,00
dont subventions perçues 2020			137 005,00
dont subventions perçues 2023			205 508,00
F.C.T.V.A. théorique			0,00
Emprunt			222 350,47
<b>TOTAL</b>			<b>564 863,47</b>



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 25 : Budget Eau potable - AP/CP 022 - Surpresseur du Bourget du Lac - Clôture - -

---

Date de transmission de l'acte : 20/02/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 20/02/2024

---

Numéro de l'acte : d4895 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240216-d4895-DE

---

Date de décision : 16/02/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

